

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme DUPONT Valérie à Mme ZWERTVAEGHER COUTTET Florence
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENs Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

JEUNESSE

Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date de réception en préfecture : 21 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**JEUNESSE**

Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Préambule

Le conseil municipal a adopté, en séance du 6 avril 2022, la mise à jour du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires proposés par la ville via le portail famille, qui précise notamment les différentes conditions et modalités d'inscription à ces services.

Aujourd'hui, il convient d'y apporter des modifications. Ces modifications sont matérialisées par la couleur rouge dans le règlement joint à la délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 avril 2022 approuvant la mise à jour du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires proposé par la ville via le portail famille,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à ce règlement,

Après avoir entendu l'exposé de Mme ROELENs Natasha, Conseillère Déléguée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'ABROGER** la délibération n°12 du 6 avril 2022,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

